

Arrondissement de ROMORANTIN LANTHENAY
Canton de LAMOTTE BEUVRON
MAIRIE DE SOUVIGNY EN SOLOGNE - 41600
Tel : 02.54.88.46.10 - Fax : 02.54.88.10.42

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2008

Le vingt cinq juillet deux mil huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

PRESENTS : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Hervé Sené, Gérard Pinon, Isabelle Crespel, André Camilleri

ABSENTS : Solange Ballu ayant donné pouvoir à Arnaud des Abbayes, Nadine Codorniu ayant donné pouvoir à Chantal Meersschaut, Jean-Michel Derbois ayant donné pouvoir à Nadine de Oliveira

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle Crespel

DATE DE CONVOCATION : 18 juillet 2008

| |
|---|
| OBJET : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DE LA COMMISSION BATIMENTS |
|---|

Madame le Maire informe le conseil municipal que le maire et les adjoints se sont réunis comme prévu lors de la précédente réunion du Conseil afin d'étudier les diverses propositions élaborées par la commission des bâtiments concernant le projet de construction de salles de classe et cantine. Bien que la commission des bâtiments semble plus favorable au projet du Gâtinais, le projet qui paraît être le plus facilement réalisable tant sur le plan technique que sur le plan des aménagements sécurité et sur le plan financier, est celui des Fontaines. Le projet du Gâtinais entraînerait des coûts de l'ordre de 80 000 à 100 000 €HT pour la création d'un chemin d'accès le long de l'étang de la Métairie pour rejoindre la route de Chaon et des problèmes de raccordement au réseau d'assainissement.

Il est décidé de commencer à monter un projet, de travailler sur un plan et de procéder à la recherche de subventions. Un plan à l'échelle est demandé par l'ensemble des conseillers municipaux. Il sera disponible en Mairie prochainement afin que chacun puisse réfléchir pendant le mois d'août sur ce projet.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le projet de constructions scolaires et d'aménagement sur le site des fontaines.

OBJET : COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION SECURITE

Monsieur des Abbayes présente le compte rendu de la dernière réunion qui a eu lieu le 13 juillet dernier.

Principes : sur l'ensemble des routes, les voitures doivent passer de 90 à 70 puis de 70 à 50 puis de 50 à éventuellement 30. Il est envisagé que la totalité de la route de Lamotte soit limitée à 70.

Il faut également reculer les panneaux d'entrée de village et faire des rappels de panneaux 50.

Les aménagements envisagés sont les suivants :

- poser des chicanes sur les routes,
- mettre des feux intelligents (les gendarmes considèrent ce système de feux très efficace),
- surélever les passages piétons.

Tous ces aménagements devront être chiffrés.

Monsieur des Abbayes propose de repeindre les passages piétons et les bandes blanches aux panneaux « stop » début août.

Le conseil municipal décide de rembourser à Monsieur des Abbayes le montant de la facture de peinture qu'il a réglée personnellement pour être sûr d'avoir de la peinture rapidement.

Aménagements spécifiques :

- ✓ aménagement de chemins piétons pour aller à l'espace Labiche, le long de l'étang de la métairie,
- ✓ busage du fossé sur la route Vouzon-Souvigny,
- ✓ étude d'une piste cyclable le long de la route d'Isdes.

Le principe de ces aménagements de sécurité est adopté. Il est nécessaire de faire réaliser un chiffrage de tous ces différents aménagements, puis des choix seront faits et un appel d'offre lancé.

Il y a aussi de l'enrobé à refaire, plus ou moins en continu sur certaines portions de voirie dans le village, il faut chiffrer le coût de ces travaux tout en prenant en compte les éventuelles remises en état, ou changement de canalisations.

OBJET : ELECTION D'UN REPRESENTANT CNAS

Madame le Maire informe qu'elle est la déléguée au niveau de la Communauté de Communes Cœur de Sologne. Elle propose sa candidature en tant que représentante de la commune.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité que Madame le Maire soit la représentante du CNAS.

**OBJET : ANNULATION DU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE DANS LES
STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « COEUR DE SOLOGNE »**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du conseil communautaire en date du 11 juillet 2008 portant annulation de la délibération du 21 février 2008 relative au portage de repas à domicile.

Considérant que le transfert n'est pas souhaitable actuellement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'annuler sa propre délibération du 22 février 2008.

L'extrait de l'article 5 des statuts de Cœur de Sologne restera donc ainsi rédigé :

« Autres compétences

✓ Action sociale

Etude pour le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes, en particulier l'organisation du portage de repas à domicile ».

OBJET : DIVAGATION DES CHATS

Feuilleton à épisodes et à rebondissements : depuis des années, Madame Quentin se plaint que les chats prolifèrent à côté de chez elle. Ces chats sont nourris pour pouvoir être capturés et stérilisés sous l'égide de l'association « pour la protection des chats libres d'Orléans », dont la représentante est Madame Potage.

Ces chats sont ensuite relâchés après puçage et tatouage. Ils sont également nourris un fois relâchés sous la responsabilité de Madame Potage.

Madame Quentin demande une médiation municipale entre elle et Madame Potage. Madame le Maire va répondre par courrier à Madame Quentin qu'elle ne peut être médiateur mais que le conseil municipal a été informé des problèmes qu'elle rencontre. Lecture de la lettre que Madame Quentin a adressé au Maire et aux Adjoints en date du 3 juillet 2008 a été faite ce jour à l'ensemble du Conseil Municipal. Un arrêté municipal a été pris le 04 avril 2008 autorisant Madame Potage à capturer les chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics de la Commune pour stérilisation et identification. Madame Potage est sommée de ne pas les nourrir sur la propriété de Madame Quentin, ce qu'elle s'est engagée à faire.

L'ensemble du conseil demande à Madame Potage de procéder à la capture et à la stérilisation des chats dans d'autres « quartiers » du village où les chats prolifèrent.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- Demande de création d'une garderie périscolaire : des familles sont très intéressées par la création d'une garderie péri-scolaire et certaines devront peut-être scolariser leurs enfants ailleurs s'il n'y a pas de garderie sur le R.P.I. Le problème réside surtout dans le fait de trouver un local. Une garderie devrait pouvoir être créée avec le projet de construction d'écoles aux Fontaines mais dans l'immédiat il n'y a toujours pas de local disponible.
- Le repas des personnes âgées de 70 ans et plus : il a lieu en principe au mois de septembre et il est prévu de maintenir cette tradition qui date de plus de 30 ans.

Ce repas aura lieu cette année le samedi 27 septembre à la salle D. Burgevin. Comme chaque année, tous les conseillers municipaux disponibles installeront la salle, prépareront et serviront le repas avec la participation des commerçants du village.

- Le tracteur SOMECA est hors d'usage. Monsieur Alain Leprêtre s'est renseigné pour remplacer le tracteur. Pour un tracteur neuf, il faut compter entre 18 000 et 20 000 euros, un tracteur d'occasion, il faut compter entre 8 000 et 10 000 euros (sans cabine).

Il est décidé de rechercher un nouveau tracteur, neuf ou d'occasion pour le remplacer rapidement pour un budget de l'ordre de 20 000 €HT maximum.

- Le Colombarium : la responsable de l'association des Crématistes Orléanais est venue visiter le cimetière, elle a proposé de faire un système avec des cases dans le sol. Cette personne va adresser des propositions au conseil municipal et aimerait rencontrer certains membres du conseil.

Monsieur des Abbayes souhaite rencontrer cette personne. Le relevage des tombes et l'achat d'un colombarium prévu depuis longue date seront mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Madame Armingeat demande à ce qu'un arbre soit coupé ou élagué car il endommage la toiture de son garage et du garage de Madame Agier. Monsieur Alain Leprêtre va s'en occuper.
- Local rue E. Labiche : les travaux de peinture et d'électricité sont finis. La plomberie est en cours et il reste l'escalier à poser.

Prochain conseil municipal le vendredi 26 septembre.

La séance est levée à 21 h 20.

Fait à Souvigny en Sologne, le 14 août 2008

Le Maire,

Chantal MEERSSCHAUT